

DEMANDE POUR UN EMPLACEMENT AU « VIDE-GRENIER » DU 03/05/2026

RESERVE A L'ADMINISTRATION - N° dossier :

Conditions de participation

- 1) Le « vide-grenier » a lieu à priori dans l'avenue de la Gare. La Ville se réserve le droit d'adapter les dates et lieux en cas de besoin.
- 2) Le « vide-grenier » est réservé aux particuliers / personnes privées, leur permettant de vendre ou d'échanger des objets venant de leur propre ménage. La vente de denrées alimentaires, de boissons, d'objets neufs ou de tout autre article interdit par la loi est strictement défendu.
- 3) En outre est interdite toute promotion religieuse, exposition de livres, d'informations ou distribution de flyers ayant pour objet une religion.
- 4) La participation est gratuite.
- 5) Les emplacements seront attribués selon la date de réception de la demande. Les habitants de la Ville ont priorité.
- 6) Chaque candidat n'aura droit qu'à une seule participation par saison. Toute candidature ultérieure ne sera pas prise en compte.
- 7) Une confirmation de participation sera envoyée par voie postale aux demandeurs retenus à l'adresse renseignée sur le présent formulaire après le 10^{ième} jour et au plus tard le 20^{ième} jour du mois précédent le « vide-grenier » en question. Cette confirmation ainsi que le formulaire sont à présenter le jour même. Elle est nominative et non transmissible. **Ainsi, le demandeur est la personne qui occupe effectivement l'emplacement (ci-dessous le participant).**
- 8) Les demandeurs n'ayant pas reçu de confirmation de participation au plus tard le 20^{ième} jour du mois précédent le « vide-grenier » en question ne sont pas admis.
- 9) Un emplacement correspond à 4 mètres de face de vente (1 table et 2 bancs sont mis à disposition).
- 10) Le jour même, l'accès au site se fait entre 6h30 et 9h30. En dehors de cette plage horaire, l'accès au site en véhicule n'est pas autorisé. L'accès pour le déchargement de la marchandise est limité à un seul véhicule. Des participants désirant s'installer côte à côte doivent arriver ensemble.
- 11) La vente a lieu de 10h00 à 17h00. Les participants doivent respecter cet horaire et ne pas fermer voire démonter leur stand avant l'heure de fin.
- 12) Les consignes des agents de la Ville ou mandatés par la Ville sont à respecter rigoureusement sous peine d'exclusion du « vide-grenier ». Toute personne se présentant sous un faux nom sera exclue.
- 13) L'accès au site pour le démontage se fait entre 17h00 et 19h00. En dehors de cette plage horaire, l'accès au site en véhicule ne peut pas être garanti.
- 14) Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion du « vide-grenier ».
- 15) Les personnes qui se sont vu attribuer un emplacement et qui ne l'occupent pas sans excuser leur absence se voient refuser toute nouvelle demande pour une participation aux prochains « vide-grenier ».
- 16) La Ville se réserve le droit de contacter des candidats le cas échéant pour demander des précisions ou compléments par rapport aux données et documents fournis.
- 17) Tout formulaire illisible et/ou incomplet et/ou non signé ne sera pas pris en considération.

LE PRESENT FORMULAIRE EST A REMPLIR DE MANIERE LISIBLE EN LETTRES MAJUSCULES

Demandeur

☐ Monsieur ☐ Madame (cocher la case qui convient)

Nom : Prénom :

Rue + No :

Code postal : Localité :

Pays :

Tél :

E-Mail :

Plaque d'immatriculation :
(obligatoire)

Contact pendant le « vide-grenier »

Tél portable :

Tout candidat doit obligatoirement remplir et retourner le présent formulaire entre le 01/04 et le 10/04 2026 :

- par e-mail à l'adresse videgrenier@vdl.lu
- ou par voie postale à l'adresse :
Ville de Luxembourg
Service Événements, fêtes et marchés
Demande Vide-grenier
B.P. 42
L-2090 Luxembourg

En cas de transmission par voie électronique les formulaires doivent obligatoirement être envoyés sous **format PDF**. Tout autre format (photo, capture d'écran etc.) ne sera pas pris en considération.
En cas d'envoi postal uniquement les candidatures envoyées à l'adresse ci-dessus seront prises en considération.

Le dépôt à la boîte aux lettres de notre administration ainsi que la remise en mains propres ne sont pas acceptés.

Fait à :

le :

.....
signature du demandeur indiqué ci-dessus avec la mention "lu et approuvé"

Le signataire déclare sur l'honneur qu'il respecte les conditions ci-dessus et qu'il ne vend pas de marchandises non autorisées.

Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel collectées moyennant le présent formulaire sont destinées exclusivement à assurer la gestion administrative et le suivi de votre demande de candidature en vue de l'obtention d'un emplacement à la manifestation en question et le cas échéant, en vue de l'établissement d'un contrat de concession ultérieur pour la manifestation en question.

Le traitement des données à caractère personnel ainsi collectées est effectué exclusivement par les agents du Service Événements, fêtes et marchés de la Ville de Luxembourg dans le cadre de la manifestation en question. Toutes les mesures requises afin de garantir la préservation du caractère confidentiel de vos données à caractère personnel sont prises par la Ville de Luxembourg.

Vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel.

Pour toute question en relation avec le présent formulaire, vous pouvez contacter le responsable du traitement des données à caractère personnel à l'adresse suivante :

Administration communale de la Ville de Luxembourg
42, Place Guillaume II
L-1648 Luxembourg
ou par courriel à l'adresse suivante : protectiondesdonnees@vdl.lu

De même que:
Délégué à la protection des données
42, Place Guillaume II
L-1648 Luxembourg
ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@vdl.lu

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (15, boulevard du Jazz L-4370 Belvaux).